

publique. Les écoliers se réunissaient dans un local appartenant à la ville et nommé *Maison des Écoles* où se trouvaient des maîtres choisis et payés par elle. C'est ce qui a fait rapporter que Pétrarque reçut les leçons de Convenole da Prato, régent aux écoles de Carpentras, que la politique avait chassé de l'Italie et amené dans le Comtat.

En 1582, sous l'impulsion de l'évoque de Carpentras, Jacob Sacrât, la commune cherchant à donner une extension plus grande à l'instruction publique, résolut de reconstruire l'établissement sur un plus vaste développement et en posa la première pierre en 1593. C'est aussi à cette époque que l'on songea à appeler les Jésuites pour sa direction; les démarches furent nombreuses, reprises et abandonnées tour à tour. Les Âvignonnais s'opposèrent aigrement à cet établissement craignant que ce voisinage ne fit concurrence au leur; l'événement prouva, prétendent les Pères Jésuites (71), que cette crainte était chimérique.

Enfin, en 1606, on obtint du pape et du général de la Compagnie Aquaviva, les autorisations nécessaires pour installer les Pères dans les constructions qui étaient assez avancées pour recevoir les écoliers.

Le député qui avait été envoyé en dernier lieu à Rome pour négocier cette affaire, M<sup>e</sup> Pierre Giraud de Sobirots,

(71) a *Dum primæ probaljonis domus Burdegalæ condebatur, Çarpentoracte collegium dlu poslulalum accepi7(societas). Oppidum est Ponlificies ditionis in G allia, Vindascini Comitatus caput , inler Vasionem et Avenionem. Osbslllerant acriter Avenionenses, veriti ne quid, ab utriusque vieimiam civitutis, collegium suum detrimenii eaperet. Eventua doeuit nihil iptis de cessisc, née, parum adjumenti Carpenloractensibus, et (wilimis loeis uccessisse (HisioaijE SOCIETATIS JESU Para V. Lib, xv, n. 23). »*